



CGT GASCOGNE DAX



CFE CGC GASCOGNE DAX

Communiqué intéressement 2023 site de Dax

ENVELOPPE INTERESSEMENT 2020 : 417 000 € (maxi non atteint)

ENVELOPPE INTERESSEMENT 2021 : 531 000 € (maxi non atteint)

ENVELOPPE INTERESSEMENT 2022 : 934 000 € (maxi non atteint)

ENVELOPPE INTERESSEMENT 2023 MAXIMUM limitée à : 317 000 €

Soit une ENVELOPPE MOYENNE POTENTIELLE MAXI : 1500 € / salarié en fonction du salaire soit (pour les bas salaires maxi 1000 € brut).

La moyenne de l'enveloppe de l'intéressement distribuée à Dax depuis 5 ans est de 500 000 €. C'est la revendication que nous avons soutenue en « négo » intéressement le 22/06/23 à Dax.

Les nouveaux critères 2023 par rapport à 2022 diminuent l'enveloppe de 75 % et divisent le distribuable par 4.

Au vu de la réunion du 27/06 avec la direction du Groupe, aucune négociation n'est possible sur l'enveloppe.

Pourquoi limiter les enveloppes distribuables de l'intéressement, quand le reversement est uniquement fonction des bons résultats de l'entreprise ?

S'il n'y avait rien à négocier dès la première réunion du Groupe le 15/06/23, il aurait été loyal de le faire savoir aux représentants dès le départ.

Suivant les nouveaux critères 2023 et compte tenu de la période d'activité partielle que nous connaissons, il est très probable que nous n'atteindrons pas le seuil maxi prévu (317k€). Rappel, en 2022 avec un résultat historique (917k€), nous n'avions pas atteint le seuil maxi.

Afin de tenir compte de l'avis du personnel que nous représentons, nous avons entrepris une consultation auprès de l'ensemble des salariés de Dax, pour prendre la meilleure décision, en pareille situation.

Pour l'intersyndical de Gascogne Dax, le 4 juillet 2023.